



Service départemental d'incendie
et de secours de l'Ardèche

DELIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SÉANCE DU 27 NOVEMBRE 2024

DÉLIBÉRATION N° 2024-66

❖ Présents :

➤ Membres avec voix délibérative :

Mesdames et Messieurs Hélène Baptiste, Laëtitia Bourjat, Georges Fangier, Jean-Manuel Garrido, Sandrine Genest, Françoise Gonnet-Tabardel (en visio), Pierre Maisonnat, Laurent Marce, Ronan Philippe (en visio), René Sabatier, Matthieu Salel (en visio) Laurent Ughetto, Jean-Paul Vallon (en visio), Christophe Vignal, Michel Villemagne.

➤ Membres avec voix consultative :

Colonel Vincent Honoré, Colonel Laurent Courtial, Capitaine Jean-Louis Chaze, Lieutenant 2^{ème} classe Jean Jaussaud, Médecin-chef Gérard Millier, Capitaine Jérôme Ployon, Mme Sarah Rochette.

➤ Autres membres de droit :

M. Alain Moreau, Chef du service de gestion comptable de Privas de la DDFIP

❖ Excusés :

➤ Membres avec voix délibérative :

Mesdames et Messieurs, Thierry Avouac, Sylvie Dubois, Christian Féroussier, Sylvie Gaucher, Robert Hilaire, Jean-Yves Meyer, Marc-Antoine Quenette, Françoise Rieu-Fromentin,

➤ Membres avec voix consultative :

Adjudant Nicolas Fogeron, M. Christophe Gleyze, Capitaine Julien Hilaire, Mme Carole Rouveure.

➤ Autres membres de droit :

Mme Sophie Élizéon, Préfète de l'Ardèche.

❖ Procurations :

Mme Françoise Rieu-Fromentin à Mme Laëtitia Bourjat.

Objet : Centre d'incendie et de secours de Cruas – transfert de propriété assiette de terrain

Le conseil d'administration,

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT), chapitre IV, portant dispositions générales relatives aux services d'incendie et de secours,

Vu l'arrêté n°2021-78 en date du 29 septembre 2021 de Monsieur Olivier Amrane, président du Conseil départemental, portant désignation de Monsieur Pierre Maisonnat en qualité de président du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours de l'Ardèche,

Vu la délibération n°2021-54 du conseil d'administration en date du 13 octobre 2021 portant délégation de compétences du conseil d'administration au bureau et au président,

Vu le rapport du président du conseil d'administration,

Considérant, que la commune de Cruas souhaite construire un centre aquatique sur un terrain jouxtant l'actuel centre d'incendie et de secours de Cruas.

Considérant que la commune de Cruas souhaite récupérer une surface de terrain actuellement occupée par le centre d'incendie et de secours,

Considérant que la commune de Cruas et le SDIS ont convenu de procéder à une division de la parcelle AC n°622 et de délimiter une nouvelle parcelle dédiée au tènement immobilier et ses accessoires. La parcelle nommée AC N°622D, d'une contenance de 7 942m², sera dédiée au centre d'incendie et de secours (CIS) et à ses propres espaces extérieurs le reste de la parcelle sera affectée à la construction du futur centre aquatique.

Considérant que la commune de Cruas et le SDIS ont convenu d'un transfert de propriété de la parcelle AC n°622D, à titre gratuit pour une surface totale de 7 942 m² (plan cadastral joint en annexe).

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **ACTE** l'acquisition de l'assiette du terrain sur laquelle se situe le centre d'incendie et de secours ;
- **FIXE** les termes de la cession à titre gratuit, correspondant au transfert par la commune au SDIS de la propriété de la parcelle AC N°622D ;
- **AUTORISE** le président à signer tout document se rapportant à la présente délibération.

Le président
du conseil d'administration



Pierre Maisonnat

